

Carte Nationale d'Identité (CNI)

① La prise de rendez-vous pour demande ou retrait CNI et/ou passeport sur : rendezvousonline.fr



- ② Faire obligatoirement une pré-demande de CNI sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés : www.passeport.ants.gouv.fr (n° de pré-demande ou récapitulatif à fournir lors du rendez-vous en Mairie)
- ③ Pièces à fournir lors du rendez-vous à la Mairie de SAINT-SAVIN:

© Pieces a fournir fors du rendez-vous à la Maine de SAINT-SAVIN :	
<u>1^{ère} demande</u> :	<u>Renouvellement</u> :
MAJEURS ou mineurs émancipés	
> Extrait acte de naissance de - de 3 mois	Carte Nationale d'Identité à renouveler
(sauf commune COMEDEC)	Si CNI périmée de + de 5ans : Extrait acte de naissance de
➤ Justificatif de domicile de - de 3 mois en original	Moins de 3 mois (sauf commune COMEDEC)
+ Si personne hébergée : justificatif de domicile, la	➤ Justificatif de domicile de – de 3 mois en original
pièce d'identité de l'hébergeant ainsi qu'une	+ Si personne hébergée : justificatif de domicile, la pièce
attestation d'hébergement (préciser depuis plus de	d'identité de l'hébergeant ainsi qu'une attestation
3 mois)	d'hébergement (préciser depuis plus de 3 mois)
➤ 1 photographie couleur récente de – 6 mois *	➤ 1 photographie couleur récente – 6 mois *

MINEURS

- ➤ Extrait acte de naissance de de 3 mois (Sauf commune COMEDEC)
- > Carte Nationale d'Identité du représentant légal
- ➤ Justificatif de domicile de de 3 mois en original
- 1 photographie couleur récente 6 mois *
- ➤ Carte Nationale d'Identité à renouveler

 SI CNI périmée de + de 5ans : Extrait acte de naissance
- de de 3 mois (sauf commune COMEDEC)
- > Carte Nationale d'Identité du représentant légal
- ➤ Justificatif de domicile de de 3 mois en original
- ➤ 1 photographie couleur récente 6 mois *

Pour les parents divorcés : jugement de divorce complet

en cas de garde alternée : justificatif de domicile (- de 6 mois) et CNI des 2 parents

Perte ou de vol : même pièce que pour une 1ère demande + : timbre fiscal de 25 € (achat lors de la prédemande) + déclaration de perte (en Mairie) ou de vol (en Gendarmerie)

Modification Etat Civil (mariage / divorce / décès de l'époux) : extrait d'acte de mariage / jugement de divorce / extrait d'acte de décès de – de 3 mois

Votre présence est exigée lors du dépôt de la demande, y compris pour les enfants mineurs ; ceux-ci doivent être accompagnés du représentant légal qui exerce l'autorité parentale.

*PHOTOS : format 35x45mm, tête nue, bouche fermée, visage de face, sans sourire réalisée par un photographe professionnel ou dans un photomaton agréés

4 LE RETRAIT DU TITRE D'IDENTITÉ

Le retrait des passeports et/ou des cartes d'identité s'effectue **en personne, sur rendez-vous**, rendezvousonline.fr dans un délai de 3 mois après le message de réception.

La présence d'un mineur est requise que pour ceux âgés de 12 ans et plus.

Passé ce délai de 3 mois, le document d'identité sera renvoyé en préfecture pour destruction.

PASSEPORT



① La prise de rendez-vous pour demande ou retrait CNI et/ou passeport sur : 🔝 rendezvousonline.fr



- ② Faire obligatoirement une pré-demande de CNI sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés: www.passeport.ants.gouv.fr (n° de pré-demande ou récapitulatif à fournir lors du rendez-vous en Mairie)
- 3 Pièces à fournir lors du rendez-vous à la Mairie de SAINT-SAVIN

<u>1^{ere} demande</u> :	Renouvellement:	
MAJEURS ou mineurs émancipés :		
Carte Nationale d'Identité, Si CNI périmée de + de	➤ Ancien passeport, si périmé de + de 5 ans :	
Sans:	- Carte Nationale d'Identité, Si CNI périmée de + de	
 Extrait acte de naissance de – de 3 mois (sauf commune COMEDEC) 	Sans: Extrait acte de naissance de de 3 mois (sauf commune COMEDEC)	
➤ Justificatif de domicile de – de 3 mois en original	➢ Justificatif de domicile de − de 3 mois en original	
+ Si personne hébergée : : CNI et attestation de	+ Si personne hébergée : : CNI et attestation de	
l'hébergeant	l'hébergeant	
➤ 1 photographie couleur récente – 6 mois	➤ 1 photographie couleur récente – 6 mois	
Photographe, photomaton aux normes européennes	Photographe, photomaton aux normes européennes	
➤ Timbre fiscal : 86 € Achat lors de la pré-demande	➤ Timbre fiscal : 86 € Achat lors de la pré-demande	
<u>MINEURS</u> :		
➤ Carte Nationale d'Identité, SI CNI périmée de + de 5ans : Extrait acte de naissance de – de 3 mois	 Ancien passeport, si périmé de + de 5 ans : Carte Nationale d'Identité, Si CNI périmée de + de 	

- (sauf commune COMEDEC)
- Carte Nationale d'Identité du représentant légal
- ➤ Justificatif de domicile de de 3 mois en original
- 1 photographie couleur récente 6 mois

Photographe, photomaton aux normes européennes

- ➤ Timbre fiscal: -15 ans: 17 € / + 15ans: 42 € Achat lors de la pré-demande
- **5ans**: Extrait acte de naissance de- de 3 mois (sauf commune COMEDEC)
- Carte Nationale d'Identité du représentant légal
- ➤ Justificatif de domicile de de 3 mois en original
- 1 photographie couleur récente 6 mois Photographe, photomaton aux normes européennes
- > Timbre fiscal: -15 ans: 17 € / + 15ans: 42 € Achat lors de la pré-demande

> Pour les parents divorcés :

Jugement de divorce complet en cas de garde alternée + Justificatif de domicile des deux parents

Perte ou de vol : Même pièce que pour une 1ère demande + Déclaration de perte (en Mairie) ou de vol (en Gendarmerie)

Modification Etat Civil (mariage / divorce / décès de l'époux / orthographe différent sur CNI et passeport :

> Extrait d'acte de mariage / Jugement de divorce / Extrait d'acte de décès / extrait acte de Naissance de – de 3 mois

Toutes les personnes concernées devront être présentes lors de la demande

4 LE RETRAIT DU TITRE D'IDENTITÉ

Le retrait des passeports et/ou des cartes d'identité s'effectue en personne, sur rendez-vous, rendezvousonline.fr adans un délai de 3 mois après le message de réception.

La présence d'un mineur est requise que pour ceux âgés de 12 ans et plus.

Passé ce délai de 3 mois, le document d'identité sera renvoyé en préfecture pour destruction.